

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 12 septembre 2017

Le 12 septembre deux mille dix-sept, à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Didier Debrabant, Maire de la commune de Jolimetz.

Date de convocation du Conseil : le 7 septembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 13

Présents : Didier Debrabant, Mireille Dupire, Bénédicte Dzikowski, Jacques-Anthony Vienne, Edith Glasse, Charles Autreaux, Jean-Marie Lalou, Virginie Dumoulin, Gérard Druelle, Mehdi Hamida, Noël Delleaux, Thierry Guyonnet.

Absent excusé : Marcelle Ghaye, (procuration donnée à Didier Debrabant),

Absent : Jean Marc Lefebvre

Monsieur le Maire sollicite un secrétaire de séance.

Monsieur Jacques-Anthony Vienne propose sa candidature – candidature acceptée.

Monsieur le Maire salue la mémoire de Monsieur Jacques Rombaux ancien combattant (Algérie) membre actif de l'association des « anciens combattants ». Monsieur le Maire rappelle qu'il avait pris à cœur de réaliser la remise en état du drapeau de l'association.

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1) Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 juin 2017,
- 2) Délibération : emploi d'un stagiaire « adjoint technique »,
- 3) Délibération : tarifs cantine, garderie et activités périscolaires,
- 4) Indemnité de conseil au receveur municipal,
- 5) Procédure de transfert de la compétence G.E.M.A.P.I.,
- 6) Point sur la rentrée scolaire,
- 7) Dossier sur les Travaux,
- 8) Informations générales et tour de table des Conseillers Municipaux.

1. Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 mars 2017,

- Monsieur le Maire propose l'acceptation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 juin 2017.

Le compte rendu est validé.

2. Délibération : emploi d'un stagiaire « adjoint technique »,

Madame Anne-Marie Rousseau est partie en retraite au premier septembre (elle avait un contrat de 22 heures/semaine). Monsieur le Maire propose que Mademoiselle Laura Billot en contrat CAE depuis 3 ans puisse « remplacer » Madame Anne-Marie Rousseau. Son contrat sera de 22h00 par semaine dont quatre heures d'animation pour assurer les « rythmes scolaires ». Mademoiselle Laura Billot commencera à l'indice 348. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter afin que Mademoiselle Laura Bilot assure désormais la fonction d'ATSEM sur la base d'un contrat d'« adjoint technique stagiaire ».

Résultat du vote : 13 voix pour.

3. Délibération : tarifs cantine scolaire, garderie et activités périscolaires,

La société API assure les repas de la cantine scolaire pour un prix de base de 2,94 euros (il y a eu une augmentation de 0,03 euros).

Monsieur le Maire propose que le prix du ticket de cantine soit toutefois maintenu à 3,40 euros (sans augmentation depuis 2015).

De même, il propose que les coûts de la garderie et des activités périscolaires restent stables à savoir :

- Garderie : matin 7h30 8h50 et/ou soir : de 17h00 à 18h30 à 1,50 euros
- Activités périscolaires de 16h00 à 17h00 à 0,50 euros par enfant et 0,25 euros à partir du 3^{ème} enfant.

Il est proposé au conseil municipal de maintenir ces différents coûts.

Résultat du vote : 13 voix pour.

4. Indemnité de conseil au receveur municipal,

Comme chaque année le conseil municipal peut se poser la question du renouvellement de l'indemnité de Conseil au Receveur Municipal (percepteur). Monsieur le Maire précise que l'indemnité pour 2016 a été de 337,73 euros, elle devrait passer à 345.44 euros. Monsieur Jacques Anthony Vienne précise qu'il semble difficile de refuser cette indemnité alors que nous profitons de l'expérience et des conseils du « percepteur ». Un débat s'installe entre les membres du conseil sur « l'utilité » de cette indemnité.

Monsieur le Maire propose que le conseil passe au vote sur la question du renouvellement ou non de l'indemnité pour cette année.

Résultat du vote : 3 voix pour, 3 voix contre, 7 abstentions. La voix de Monsieur le Maire étant prépondérante l'indemnité ne sera plus versée à Monsieur le Receveur Municipal.

5. Procédure de transfert de la compétence G.E.M.A.P.I.,

La CCPM s'est prononcée le 27 juin 2017 en faveur du transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Il est exposé au Conseil Municipal ce qui suit :

Aucune compétence précise n'était naguère attribuée aux collectivités territoriales pour intervenir dans la protection et la gestion de l'eau et pour appréhender le risque des inondations.

Les lois « MPTAM » (loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) et « NOTRe » (loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République) ont remédié à cette situation. Les dispositions combinées de l'article L.211-7 du code de l'environnement et de l'article L.5214-16 3° du code général des collectivités territoriales transfèrent à compter du 1^{er} janvier 2018, la compétence G.E.M.A.P.I. aux communautés de communes.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

D'approuver le transfert au 1^{er} janvier 2018, au titre des compétences obligatoires de « l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux s'il existe, et visant :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- La défense contre les inondations,
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

De supprimer dans les statuts de la C.C.P.M. la compétence rédigée comme suit :

« Protection des eaux et rivières : (...) restauration des cours d'eau non domaniaux de l'Aunelle, la Rhonelle, le Saint Georges, l'Ecaillon, l'Hogneau et leur affluents ».

De confirmer le maintien de la compétence « lutte contre le rat musqué » au titre des compétences optionnelles (groupe de compétences : « protection et mise en valeur de l'environnement »).

Monsieur le Maire demande au conseil de voter pour la validation de ce « transfert de compétence ».

Résultat du vote : 13 abstentions.

6. Point sur la rentrée scolaire,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 2 nouveaux enseignants sont arrivés à l'école. 118 élèves sont inscrits à l'école, 4 élèves supplémentaires devraient arriver en janvier 2018. Sur ces 118 élèves, 69 viennent de communes extérieures dont 31 qui font l'objet d'une convention avec les communes de Locquignol, Potelle et Raucourt-au-Bois.

7. Dossier sur les Travaux,

Noël Delleaux informe le conseil municipal que cet été des travaux ont été réalisés en « régie ». Nous avons loué une mini-pelle pour d'une part réaliser des aménagements au cimetière et pour d'autre part enterrer les câbles électrique et téléphonique: « jonctions » entre la salle Testelin, et la maison du « temps libre » ainsi que la « jonction » entre la salle Arthur André et la Mairie.

Monsieur le Maire précise que ces travaux réalisés en « régie » nous ont permis de faire une économie substantielle et valorisent le travail en régie.

La mise en accessibilité des bâtiments du centre devrait faire l'objet d'une réalisation durant les vacances de la Toussaint. Une première estimation s'élève à 22 000 euros. La consultation des entreprises sera lancée la semaine prochaine.

8. Informations générales et tour de table des Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire informe :

- Le PNRA nous a présenté un premier bilan de « consommation d'énergie » pour notre commune. Ce document est une première étape qui nous permettra d'étudier des pistes d'amélioration dans le domaine des économies d'énergies
- La commune de Potelle souhaite pouvoir utiliser la salle Arthur André samedi 16 septembre soir pour la projection du film « camping » en raison du mauvais temps prévisible. L'Autorisation lui est accordée.
- Jean Marc Lefebvre a demandé la salle Arthur André pour l'organisation du concert du Jeune Orchestre du Hainaut Cambrésis le dimanche 24 septembre 2017 à 16h00.
- L'association « gym-santé » met en place une nouvelle activité d' « aéro-boxe » le jeudi de 19 heures à 20 heures à la salle Arthur André. Première séance le jeudi 14 septembre.

Virginie Dumoulin :

- donne quelques « infos » concernant la « classe de mer » qui sera proposée aux enfants de l'école.
- précise que le « règlement » signé par les parents devra être mis à jour concernant les « Nouvelles Activités Périscolaires ».

Édith Glasse :

- Souhaite que la plaque apposée sur la maison de « Marc Poirette » résistant, soit à nouveau installée comme évoquée précédemment. Une rencontre avec les propriétaires de la maison est à prévoir.

Mireille Dupire :

- Signale une lampe défectueuse : chemin des Béguines.
- Demande qu'un affichage soit installé salle Testelin pour l'information des utilisateurs (mise en route du gaz).

Mehdi Hamida :

- Se pose la question de la non-présence des « écluses » (poteaux de ralentissement) : rue Coulon.

Jean Marie Lalou :

- Rappelle qu'il déménage prochainement. Jusqu'à présent il avait accepté le stockage dans sa grange des sacs de sel et du tracteur communal pour rendre service à la commune. Il faut s'organiser rapidement (quinze jours) pour trouver une autre solution de « stockage ».

Charles Autreaux :

- Signale que le pont Wibaille est devenu dangereux. Il faut au minimum réaliser une signalisation dans les prochains jours... Monsieur le Maire précise qu'une restauration est à envisager : prévoir de se rapprocher de la « brigade bleue » de la CCPM pour leur demander d'assurer la remise en état du pont afin d'assurer la continuité hydraulique.
- Revient sur la limitation de vitesse sur la rue du Pavé. Charles propose un système de trois « stop » au niveau du carrefour Rue du Pavé – Rue Coulon. Il est également évoqué l'installation d'un « radar fixe ».
- Demande quel retour nous avons eu du « Bilan pour les nuisances sonores-salle Testelin ». Monsieur le Maire informe qu'il sera demandé la réalisation d'un sas au niveau du préau + installation d'un « limiteur » de bruit. Le dossier doit être transmis à ARS.

Gérard Druelle :

- Informe que suite au décès de Jacques Rombaux secrétaire et trésorier de l'association des « anciens combattants », une assemblée exceptionnelle a été effectuée. À cette occasion, il est devenu : trésorier-secrétaire. Il est en charge du dossier concernant la fabrication d'un nouveau drapeau. Projet pour lequel il faut prévoir un budget d'environ 1 300,00 euros avec une participation des communes de Potele, Jolimetz ainsi que de l'association.

Bénédicte Dzikowski :

Présente les prochaines animations :

- Samedi 16 septembre 2017 : aura lieu la marche « sans gluten » en forêt. Deux parcours sont proposés 5 et 10 kilomètres. Rendez-vous à 14 heures salle Testelin. La participation est fixée à deux euros.
- Samedi 23 septembre 2017 : l'association « la cerise » organise la « rencontre d'automne » pour notamment des échanges de graines. Prévu de 10 heures à 13 heures.
- Dimanche 24 septembre 2017 : concert du Jeune Orchestre du Hainaut Cambrésis à 16 heures.
- Dimanche 15 octobre : concert de l'orchestre symphonique « Allegro-Passionata » de Valenciennes à 16 heures dans l'église (formation du conservatoire de Valenciennes)
- Dimanche 15 octobre : de 9h00 à 17h00 et « bourse aux jouets » organisé par l'AEJ.
- Dimanche 5 novembre 2017 : concert de l'Orchestre d'Harmonie de Jolimetz – messe de Sainte Cécile.
- Samedi 11 et Dimanche 12 novembre 2017 : foire aux vins avec l'association « âmes-animation Mormal échange solidarité ».
- Le concert « Aubade » ensemble vocal devrait avoir lieu le 3 décembre 2017 à 17 heures à l'église.
- Samedi 16 décembre 2017 : fête de l'école

Propose une réunion avec les associations de la commune le mardi 17 octobre 2017 à 19 heures. Il sera évoqué l'organisation notamment d'un repas au profit du « téléthon ». Informe que la troupe théâtrale les « voyettes » aimerait jouer l'an prochain dans notre commune.

Anthony Vienne :

- Informe que notre contrat gaz pour les bâtiments communaux arrive à échéance le 1^{er} janvier 2018. Des demandes de devis ont été déposées auprès de Total et d'Engie.
- Souhaite que soit évoquée rapidement l'organisation d'une manifestation pour la commémoration de la première guerre mondiale en 2018. Plusieurs communes des environs ont déjà prévu des projets...
- Rappelle que suite à la décision de la dernière séance du Conseil Municipal une réunion de travail est prévue mardi prochain à 18 heures 30 pour le « règlement du cimetière ».
- A eu le plaisir de recevoir Monsieur François Aumaître (99ans) en pleine forme ! Ce dernier a combattu à Jolimetz en 1940 : combats des « chars » de l'Escadron de Segonzac. Il est revenu comme l'an dernier pour revoir les lieux des combats qui se sont déroulés rue Coulon, carrefour de l'Opéra et rue du Pavé.
- Informe que Monsieur Stopin architecte du patrimoine avance sérieusement sur l'étude pour une éventuelle restauration de la « maison Pépin ». Le plan de financement n'a pas encore été proposé.

Noël Delleaux :

- Rappelle la nécessité de mettre en œuvre les études pour l'aménagement des trottoirs rue du Pavé.
- Rappelle la nécessité de se préoccuper de la « rédaction » du bulletin annuel.

Fin de la séance à 22 heures 30